

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Arrondissement  
de Molsheim

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus  
15

Séance du 17 novembre 2011

-----  
Conseillers en fonction  
15

**Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire**

Conseillers présents ou représentés  
15

**Présents** : Maxime BRAND, Maire  
Luc EBENER, Anne-Marie BULOT, Adjoints au Maire,  
Sébastien HERRMANN, Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi  
BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD, Martine  
GOTTAR, Christelle KOESTEL, Hubert FLECKSTEINER  
**Absents excusés** : Joël SCHAFFNER qui donne procuration à  
Christelle KOESTEL, Christophe SCHIR qui donne procuration à  
Sébastien HERRMANN, Jean-Michel HOLWECK qui donne  
procuration à Maxime BRAND.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBALDE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2011**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2011.

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 22 novembre 2011.  
Le Maire  
Maxime BRAND

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Arrondissement  
de Molsheim

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus  
15

Séance du 17 novembre 2011

-----  
Conseillers en fonction  
15

**Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire**

Conseillers présents ou représentés  
15

**Présents** : Maxime BRAND, Maire  
Luc EBENER, Anne-Marie BULOT, Adjoint au Maire,  
Sébastien HERRMANN, Marianne WEHR, Manuel STOLL,  
Rémi BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD,  
Martine GOTTAR, Christelle KOESTEL, Hubert  
FLECKSTEINER

**Absents excusés** : Joël SCHAFFNER qui donne  
procuration à Christelle KOESTEL, Christophe SCHIR qui  
donne procuration à Sébastien HERRMANN, Jean-Michel  
HOLWECK qui donne procuration à Maxime BRAND.

#### **SDIS : APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DE L'EX-SIVU DE MOLSHEIM**

**VU** la délibération du 20 octobre 2011 dans laquelle le Conseil municipal à l'unanimité,

- a décidé d'approuver la proposition de contribution unique de transfert due par la Commune au Service Département d'Incendie et de Secours (SDIS) calculée sur la base de la contribution de transfert SIVU+CPI la plus basse (soit 14.67 € par habitant) ;
- a décidé de se désister des contentieux engagés par la Commune d'ERGERSHEIM à l'encontre du SDIS devant le Tribunal administratif de STRASBOURG pour obtenir l'annulation des contributions dues à l'Ex-SIVU ;
- **a dit** que la Commune d'ERGERSHEIM a acquitté pour le compte du SDIS par l'entremise de la Trésorerie de MOLSHEIM l'intégralité de sa contribution relative à l'ancien SIVU de MOLSHEIM correspondant à la période 2003 à 2010 ;
- **a pris acte** que les présentes décisions deviendront effectives à la condition sine qua non que l'ensemble des Communes concernées approuvent la proposition de contribution unique.

Dans l'optique du règlement amiable des contentieux entre les Communes membres de l'Ex-SIVU de MOLSHEIM, dont fait partie la Commune d'ERGERSHEIM, et le SDIS, il convient d'autoriser M. le Maire d'ERGERSHEIM à signer le protocole transactionnel du 8 novembre 2011 entre la Commune et le SDIS complété par l'annexe n°1

et qui prévoient notamment :

- que le SDIS s'engage à maintenir la contribution unique de transfert due par la Commune d'ERGERSHEIM calculée sur la base de la contribution de transfert SIVU+CPI la plus basse (soit 14.67 € par habitant) au titre des années 2012 et suivantes, augmentée de l'indice des prix à la consommation, soit la somme de 13 393.71 € au titre de l'année 2011 et 13 640.22 € au titre de l'année 2012 conformément à l'annexe n°1 ci-annexée ;
- que le SDIS s'engage à renoncer à ses conclusions présentées au titre de l'article L 761-1 du Code de Justice administrative dans le cadre des contentieux initiés par les Communes à l'encontre des cotisations afférentes aux exercices 2008 à 2011 ;
- que le SDIS, dès réception des mémoires en désistement des communes, s'engage à transmettre au Tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de 8 jours à compter de la réception desdits mémoires en désistement, un mémoire en acceptation des désistements à frais compensés ;

- que la Commune d'ERGERSHEIM s'engage à se désister des actions contentieuses engagées à l'encontre des titres exécutoires émis par le SDIS au titre des années 2010 et 2011 ;
- que la Commune d'ERGERSHEIM s'engage à faire parvenir son désistement pur et simple d'action et d'instance au Tribunal administratif de STRASBOURG ainsi qu'au conseil du SDIS dans un délai de 8 jours à compter de la signature du protocole transactionnel ;
- que la Commune d'ERGERSHEIM s'engage le cadre son mémoire en désistement à renoncer à ses conclusions tendant à la condamnation du SDIS au paiement d'une somme d'argent en application de l'article L 761-1 du Code de Justice administrative.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire d'ERGERSHEIM à signer le protocole transactionnel du 8 novembre 2011 entre la Commune et le SDIS complété par l'annexe n°1.

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 22 novembre 2011.  
Le Maire  
Maxime BRAND

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Arrondissement  
de Molsheim

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus  
15

Séance du 17 novembre 2011

-----  
Conseillers en fonction  
15

**Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire**

Conseillers présents ou représentés  
15

**Présents** : Maxime BRAND, Maire  
Luc EBENER, Anne-Marie BULOT, Adjoint au Maire,  
Sébastien HERRMANN, Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi  
BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD, Martine  
GOTTAR, Christelle KOESTEL, Hubert FLECKSTEINER  
**Absents excusés** : Joël SCHAFFNER qui donne procuration à  
Christelle KOESTEL, Christophe SCHIR qui donne procuration à  
Sébastien HERRMANN, Jean-Michel HOLWECK qui donne  
procuration à Maxime BRAND.

### **SUBVENTION POUR UN SEJOUR EN CLASSE TRANSPLANTEE**

**VU** la correspondance du 7 octobre 2011 adressée par l'Ecole Elémentaire du CENTRE de HOLTZHEIM au Maire d'ERGERSHEIM, dans laquelle une subvention est sollicitée pour

- Romane L'HUILLIER
- Yanis ULRICH

devant participer à un séjour en classe transplantée de découverte des arts du cirque du 20 au 24 février 2012 à STRASBOURG ;

**VU** que Romane l'HULLIER est domiciliée 10 rue des Petits Champs à ERGERSHEIM,

**VU** que Yanis ULRICH est domicilié 1 rue des Bâteliers à ERGERSHEIM,

et que le séjour en classe transplantée ne nécessite pas d'hébergement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser une subvention forfaitaire de 20 € par enfant, soit 40 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire du CENTRE à HOLTZHEIM pour Romane L'HUILLIER et Yanis ULRICH dans le cadre du séjour en classe transplantée du 20 au 24 février 2012 à STRASBOURG.
- dit que les crédits seront inscrits en dépenses de fonctionnement au budget primitif 2012 au compte 65748 « subventions de fonctionnement autres personnes privées ».
- 

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 22 novembre 2011.  
Le Maire  
Maxime BRAND

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Arrondissement  
de Molsheim

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus  
15

Séance du 17 novembre 2011

-----  
Conseillers en fonction  
15

**Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire**

Conseillers présents ou représentés  
15

**Présents** : Maxime BRAND, Maire  
Luc EBENER, Anne-Marie BULOT, Adjoints au Maire,  
Sébastien HERRMANN, Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi  
BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD, Martine  
GOTTAR, Christelle KOESTEL, Hubert FLECKSTEINER  
**Absents excusés** : Joël SCHAFFNER qui donne procuration à  
Christelle KOESTEL, Christophe SCHIR qui donne procuration à  
Sébastien HERRMANN, Jean-Michel HOLWECK qui donne  
procuration à Maxime BRAND.

**COOPERATION INTERCOMMUNALE – SIVOM DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS :**  
**SUPPRESSION DE COMPETENCE – MODIFICATION STATUTAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** les statuts du SIVOM, ratifiés par arrêté préfectoral en date du 27 juin 2003 ;

**I. CONCERNANT LA SUPPRESSION DE COMPETENCE**

**VU** la délibération n° 11-11 du Comité directeur du SIVOM en date du 5 octobre 2011 décidant de supprimer sa compétence relative à la construction de vestiaires au terrain de football à ALTORF ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-20 ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Maire  
**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
accepte**

**le retrait du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs de la compétence suivante :**

**COMMUNE D'ALTORF**  
Construction de vestiaires au terrain de football

**II. CONCERNANT LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIVOM**

**CONSIDERANT** que le paragraphe I de la présente délibération constitue une modification statutaire importante du SIVOM ;

**VU** subsidiairement à la délibération n° 08-25 du Comité-directeur du SIVOM, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008 décidant de supprimer ses compétences relatives à :

- la participation financière au Collège II de MOLSHEIM,
- la construction d'une petit chalet-abri pour les activités sportives dans l'enceinte du Foyer communal à DINSHEIM-SUR-BRUCHE,
- la construction d'un centre socio-culturel à ERGERSHEIM,
- la construction d'une base de canoë-kayak à MOLSHEIM,

**CONSIDERANT** que cette délibération n'a pas encore à ce jour été ratifiée par arrêté préfectoral ;

**VU** la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification des Coopérations intercommunales ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17 et L. 5211-20 ;

**VU** la délibération n° 11-12 du Comité directeur du SIVOM en date du 5 octobre 2011 adoptant ses nouveaux statuts ;

**VU** dans ce contexte, la rédaction de ces statuts intégrant les modifications sus-visées ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Maire ;

**ET APRES** en avoir délibéré

**à l'unanimité  
adopte**

les **NOUVEAUX STATUTS DU SIVOM** tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 22 novembre 2011.  
Le Maire  
Maxime BRAND

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Arrondissement  
de Molsheim

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus  
15

Séance du 17 novembre 2011

-----  
Conseillers en fonction  
15

**Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire**

Conseillers présents ou représentés  
15

**Présents** : Maxime BRAND, Maire  
Luc EBENER, Anne-Marie BULOT, Adjoints au Maire,  
Sébastien HERRMANN, Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi  
BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD, Martine  
GOTTAR, Christelle KOESTEL, Hubert FLECKSTEINER  
**Absents excusés** : Joël SCHAFFNER qui donne procuration à  
Christelle KOESTEL, Christophe SCHIR qui donne procuration à  
Sébastien HERRMANN, Jean-Michel HOLWECK qui donne  
procuration à Maxime BRAND.

### **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU CDG 67 POUR LA MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES DU PERSONNEL**

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose aux collectivités membres dont fait partie la Commune d'ERGERSHEIM de mettre en place un deuxième groupement de commandes pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques du professionnels, destiné à assurer la sécurité et à protéger la santé des agents de la Commune et dont l'élaboration constitue une obligation pour l'employeur.

Dans le cadre de ce groupement de commandes, le Centre de Gestion du Bas-Rhin assurera la coordination du marché à savoir :

- l'établissement du dossier de consultation des entreprises,
- l'organisation des opérations de sélection du cocontractant,
- le signature et l'exécution du marché pour l'ensemble des membres du groupement,
- le suivi de la démarche pour s'assurer du professionnalisme et de la qualité des documents uniques d'évaluations des risques professionnels transmis par le prestataire,

et propose aux collectivités adhérentes du Centre de Gestion, n'ayant pas élaboré le document unique, d'adhérer à ce groupement de commande.

#### **Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**VU** l'article 9 dudit projet de convention relatif à la participation financières des membres du groupement aux frais de gestion et l'enveloppe globale de 100 000 € HT affectée à la réalisation de ce projet ;

1. décide de demander des informations complémentaires au Centre de Gestion du Bas-Rhin concernant :
  - le montant prévisionnel de la participation financière des membres du groupement aux frais de gestion ;
  - le coût de revient estimatif de la réalisation du document unique pour les agents de la Commune d'ERGERSHEIM dont le nombre est inférieur à 10 agents ;
2. ajourne ce point de l'ordre du jour ;
3. décide de se prononcer à nouveau sur ce point lors d'un prochain Conseil municipal à l'appui des informations à demander par écrit au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 22 novembre 2011.  
Le Maire  
Maxime BRAND

**Département  
du Bas-Rhin**

**COMMUNE d'ERGERSHEIM**

**Arrondissement  
de Molsheim**

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers élus  
**15**

Séance du 17 novembre 2011

-----  
Conseillers en fonction  
**15**

**Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire**

Conseillers présents ou représentés  
**15**

**Présents** : Maxime BRAND, Maire  
Luc EBENER, Anne-Marie BULOT, Adjoints au Maire,  
Sébastien HERRMANN, Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi  
BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD, Martine  
GOTTAR, Christelle KOESTEL, Hubert FLECKSTEINER  
**Absents excusés** : Joël SCHAFFNER qui donne procuration à  
Christelle KOESTEL, Christophe SCHIR qui donne procuration à  
Sébastien HERRMANN, Jean-Michel HOLWECK qui donne  
procuration à Maxime BRAND.

### **MOBILISATION CONTRE LA LIBRE PLANTATION DE VIGNES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016**

Le Maire expose au Conseil municipal que la Commission Européenne a décidé en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin à laquelle adhère la Commune d'ERGERSHEIM se mobilise pour s'opposer à cette décision qui serait catastrophique pour les intérêts de la plupart des communes viticoles.

Aussi, M. le Maire d'ERGERSHEIM demande au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante contre la libre plantation de vignes au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la délibération suivante :

« CONSIDERANT la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

CONSIDERANT que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; que ces deux mesures sont antinomiques ;

CONSIDERANT les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

CONSIDERANT les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

CONSIDERANT que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

CONSIDERANT les initiatives qui se font d'ores et déjà sur le terrain avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans des plaines, etc) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;

CONSIDERANT que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droit attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

CONSIDERANT que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

CONSIDERANT le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur le réouverture du dossier ;

Le Conseil municipal d'ERGERSHEIM, à l'unanimité :

- demande au Gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques états membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;
- invite le Conseil des Ministres de l'Agriculture à acter formellement ensuite les positions ;
- demande à la Commission européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;
- appelle le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite.

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 22 novembre 2011.  
Le Maire  
Maxime BRAND